

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012
DELIBERATION N°2012-51

OBJET : Transfert du Département IMACOF de l'UFR sciences et techniques à l'EPU Tours.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 14,

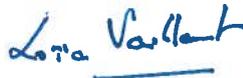
DECIDE

D'APPROUVER par 20 voix pour et 4 abstentions le transfert du Département IMACOF de l'UFR sciences et techniques à l'EPU Tours à compter du 1^{er} septembre 2013.

La date d'effet budgétaire est fixée au 1^{er} janvier 2013.

Fait à Tours, le 27 septembre 2012

Le Président,



Loïc VAILLANT